Le Libertaire - n°51
31 octobre 1896

PROCÈS DES TRENTE...

NOTES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE CE TEMPS: 1892-1894 (SUITE DES N°41, 43, 47, 48, 49 ET 50 DU *LIBERTAIRE*).

L'attentat d'Émile Henry à l'hôtel Terminus n'avait pas seulement jeté l'épouvante; il avait soulevé dans le monde gouvernemental une rage féroce, dans les milieux bourgeois une haine sauvage contre les anarchistes et dans les classes populaires une violente réprobation.

Ils n'étaient pas rares, les individus qui entraient dans une colère noire au seul mot de bombe ou d'anarchie, se répandaient en menaces sanguinaires et déclamaient les plus atroces tortures contre cette *«secte infâme - dont il devenait urgent de supprimer les affiliés sans distinction d'aucune sorte»*.

Le gouvernement des Casimir Périer, des Dupuy, des Raynal attisait le feu de ces fureurs avec une joie d'inquisiteurs. Cet *«état d'âme»* de la foule, soigneusement entretenu et habilement développé par la Presse - que, en pareilles circonstances, on trouve toujours prête aux plus sales besognes - faisait l'affaire des Puybaraud, de la Préfecture de police et des Meyer du Palais de Justice.

Depuis longtemps déjà, Raynal et Dupuy cherchaient l'occasion de se poser, vis-à-vis de la société capitaliste, en hommes d'État indispensables, Puybaraud en policier de premier ordre et Meyer en instructeur hors ligne.

L'occurrence était exceptionnelle. Vite, il fallait la mettre à profit.

Il est vrai que, plusieurs fois déjà et notamment, on s'en souvient, au1er janvier, c'est-à-dire six semaines avant, on avait procédé à des perquisitions en masse et à des arrestations en bloc et que, quelques jours après, policiers et juges avaient dû relâcher leur proie. Mais, au milieu des cris d'orfraie que poussaient les journalistes et des clameurs furieuses que faisaient entendre les *«honnêtes gens»* à qui Raynal avait offert des étrennes, les protestations que pourraient faire naître des perquisitions arbitraires et d'iniques détentions seraient - il était permis de l'espérer - étouffées ou, pour le moins, passeraient inaperçues.

Sans compter que le Ministère avait fait voter récemment des lois dont il convenait d'essuyer la vigueur et de montrer l'application. Sans doute, ces lois concernant les associations de malfaiteurs ne visaient que l'entente établie en vue de préparer et d'accomplir des crimes contre les propriétés et les personnes, et nulle indication ne tant venue faire soupçonner qui que ce fût de complicité ni d'entente avec Émile Henry, il serait peut-être malaisé de justifier une détention prolongée. Mais, en ces temps troublés, le Gouvernement n'en était plus à une illégalité près et, dès qu'il s'agissait des anarchistes, n'hésitent pas à enfreindre les règles les plus élémentaires de la jurisprudence.

De qui, en somme, pouvait-on redouter les protestations?

Des intéressés? - Nullement, puisque, jetées en prison, leurs voix seraient étouffées. De leurs amis? - Pas davantage puisque quiconque oserait tracer une ligne ou prononcer une parole en faveur des incarcérés sera appréhendé lui-même à la gorge et traité comme anarchiste. De la foule? - Nul danger que celle-ci intervienne. Les mesures qu'on allait prendre lui inspireraient un effroi qui glacerait dans son cœur toute émotion et figerait sur sa bouche toute expression de révolte et de pitié.

Des journalistes? - Allons donc! Ils étaient les premiers à réclamer des poursuites contre tous ceux qui étaient réputés anarchistes ou amis de ces derniers. Ils colportaient avec une honteuse complaisance les ineptes racontars éjaculés par les mouchards de haut et de bas étage; il mettaient un acharnement digne des gratifications les plus élevées à accréditer dans le peuple la croyance en une organisation comprenant: comité directeur, secrétariat, trésor, résolutions prises en commun, ordres donnés aux adeptes, vengeances

épouvantables exercées contre les lâches qui ne voulaient pas marcher et les traîtres qui dévoilaient les secrets à eux confiés ou par eux surpris.

Les journalistes?... Ils fournissaient à la Magistrature le canevas sur lequel cette dernière n'aurait plus qu'à broder l'accusation. Ils se faisaient délateurs et c'était ce qui, parmi eux, emporterait la palme de la dénonciation.

Pour paraître bien informés, les reporters publiaient à l'avance le nom des personnes dont l'arrestation était probable et la liste s'en allongeait chaque jour. Heureux de n'avoir pas à compulser leur Larousse, les chroniqueurs exerçaient leur verve railleuse, satirique ou prudhommesque sur le dos des compagnons. Quant aux leaders du journalisme, - ceux qui font autorité et dont l'opinion reflète ou détermine celle des gouvernants - ils s'étonnaient que le ministère hésitât un instant à se servir des lois qu'il avait fait voter, déclaraient qu'au besoin, en l'absence de celles-ci, un gouvernement fort et qui a conscience de sa responsabilité devrait, en présence de circonstances aussi graves, tant pour rassurer l'opinion publique que pour donner des gages de son énergie, s'emparer sans le moindre retard de tous les anarchistes, les juger sommairement et en purger le territoire.

Il n'y avait donc rien à appréhender! Puyrabaud et ses sous-ordre pouvaient agir sans crainte de froisser l'opinion; celle-ci était endoctrinée, fanatisée, domestiquée au point qu'il était nécessaire pour que, quoi que fit le Gouvernement, elle restât muette, sinon indifférente.

Le dimanche 18 février, tous les commissaires de police de Paris et de la banlieue furent convoqués. Ils reçurent des instructions et pleins pouvoirs pour agir. On remit à chacun la liste des personnes chez lesquelles il devait perquisitionner, et qu'il fallait mettre en état d'arrestation.

Ces arrestations devaient être faites sans le moindre égard, quelle que fût l'heure, quel que fût le lieu; aucune de ces tolérances qu'on ne refuse à personne: embrasser sa femme et ses enfants, prendre quelque argent, se munir d'un peu de linge, etc..., ne devait être autorisée.

Les perquisitions devaient être extrêmement minutieuses. Les appartements seraient fouillés jusque dans les coins les plus discrets, les meubles vidés; saisis tous les morceaux de papier écrits ou imprimés; empoignés toutes les boites, tous les flacons, tous les objets de forme spéciale ou rare.

Toutes ces instructions, bien loin d'être exécutées avec le plus d'éclat possible. On espérait que, prises ostensiblement, ces mesures contre les anarchistes inspireraient aux voisins une terreur salutaire; on escomptait l'effet produit par ce déploiement inusité de précautions et cet apparat de répression sur le cerveau débile des pauvres diables qui tremblent déjà devant ce mot: *police* et deviennent blêmes en face de ce personnage: un *magistrat*.

La police n'ignorait pas, en effet, que la plupart de ceux qu'elle se proposait d'arrêter étaient notés dans leur quartier respectif pour d'excellents travailleurs, de bons pères de famille, des hommes intelligents et sympathiques; elle n'ignorait pas qu'ils jouissaient de la confiance et de la considération de tous, elle savait que grande serait la surprise dans les milieux qu'ils fréquentaient et qu'on aurait quelque peine à les y faire passer pour des *«malfaiteurs dangereux».*

Aussi fallait-il spéculer sur la lâcheté , inspirée par la peur pour que nul n'eût le courage d'élever la voix en faveur des perquisitionnés ou détenus.

Dès le lendemain (19 février 1894), les gens de police mirent à exécution la mission qui leur incombait. Avant le jour, ils s'introduisaient dans les maisons où ils devaient opérer, enfonçaient les portes si l'ont était trop longtemps à les ouvrir, se précipitaient comme des forcenés dans les appartements, faisaient un tapage infernal de façon à réveiller tous les habitants qu'abritait le même toit, mettaient au pillage les bahuts, les armoires, tous les meubles, vidaient le contenu du moindre bibelot, répandaient, examinaient mais se gardaient bien de goûter - dans la crainte d'être empoisonnés - tout ce qui était poudre ou liquide; brutalisaient les femmes et les enfants, injuriaient les hommes et, furieux de l'inanité de leurs recherches, emportaient tout ce qui leur tombait sous la main: correspondance intime, portraits de famille, eau de Cologne, poudre dentifrice, livres et dictionnaires scientifiques, collections de journaux pour tailleurs ou modistes... histoire de ne pas rentrer bredouille, de légitimer l'arrestation du perquisitionné et d'apeurer les voisins accourus la mine effarée, ou cachés, inquiets, derrière leurs volets.

Cette chasse à l'anarchiste dura près d'un mois sans discontinuer; jusqu'à ce qu'on eut amené au Dépôt et traduit devant le juge d'instruction Meyer, tous ceux qui étaient soupçonnés d'accointances avec les anarchistes, ces *«bandits de la pire espèce»,* la police ne s'accorda ni trêve ni repos.

Ces mesures inquisitoriales ne se bordèrent pas à Paris et à la banlieue; elles s'étendirent à la France entière et même aux colonies **(1)**.

Le domicile des anarchistes de province fut bouleversé comme celui des compagnons parisiens. Les policiers déployèrent le même acharnement, la même fureur.

Les prisons de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Roanne, Marseille, Nîmes, Toulon, Montpellier, Sète, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Brest, Lille, Reims, Saint-Quentin, Nancy, Troyes, Dijon, Bourges, Limoges, etc...,etc..., s'emplirent de détenus inculpés d'affiliation à une société de malfaiteurs.

Dans les agglomérations de province, où l'on se connait mieux que dans un centre colossal comme Paris, la population fut terrorisée. On n'osait plus ouvrir la bouche, lire son journal, aller voir ou recevoir un ami, correspondre avec un camarade. Les lettres étaient violées; de minutieuses enquêtes se poursuivaient contre tous ceux qui, par leurs conversations, leurs fréquentations ou leur altitude, avaient eu l'infortune d'éveiller les susceptibilités politiques.

Nulle tracasserie n'était épargnée aux ouvriers qui, dans les questions de travail ou sur le terrain des idées politiques et religieuses, avaient manifesté quelque indépendance.

On n'entendait parler que de répression sas pitié, de prison, de bagne, de déportation. La police toute-puissante - telle une armée de conquérants en pays vaincu - enquêtait, interrogeait,envahissait, visitait, arrêtait, brutalisait - et la couardise était devenue telle dans ce pays - qui passe pourtant pour valeureux et eut ses heures d'héroïsme - que, bien loin de déchaîner le mécontentement, ces ignobles agissements rencontraient l'approbation presque unanime.

L'écrivain consciencieux qui fixe une page d'histoire doit à ses lecteurs, il se doit à lui-même d'apporter dans son récit une exactitude possible.

Aussi, quelque pénible qu'en soit la constatation, il faut confesser que, à ce moment et durant plusieurs mois, unie véritable folie - la folie de la peur et de la lâcheté - s'empara du peuple, lui enlevant toute dignité, tout bon sens, tout courage, l'entraînant à toutes les veuleries, à toutes les abdications.

On ne se contenta pas de ramper, complaisant, servile, devant l'omnipotente police; on se vautra, abject, dégoûtant, dans la délation. Bon nombre eurent une telle frayeur d'être inquiétés que, pour assurer leur propre sécurité, ils n'hésitèrent pas à compromettre, par d'infâmes dénonciations, celle d'autrui.

D'aucuns, entraînés par le courant général, trouvèrent dans les ressources inventives de leur imagination de quoi faire envoyer au bagne des centaines d'individus.

Ce fut une épidémie de lettres anonymes, une avalanche d'imputations aussi fantaisistes que criminelles, un assaut de visites chez les procureurs, les juges d'instruction, les commissaires de police, visites, imputations et lettres ayant toutes jour objet de prétendues révélations sur les agissements des anarchistes!...

Pouah!!...

L'immense coup de filet n'avait pas donné les résultats que le Gouvernement en avait espérés.

Pénétrer à l'aide d'un mandat de perquisition dans la demeure d'un citoyen et, grâce à cette violation légale de domicile, surprendre le secret de ses correspondantes, de ses amitiés, de ses lectures, de ses opinions, de ses intérêts matériels, la belle affaire, vraiment!

Mettre ce citoyen en état d'arrestation sous l'inculpation vague d'un délit ou d'un crime quelconque, le bel avantage, en vérité!

Agir de la sorte contre non pas un, mais cent, mais mille ou dix mille individus, là n'est pas la difficulté,

même pour un gouvernement désireux de sauver les apparences et faisant mine de se conformer à la légalité. Pour celui-ci, le difficile est de justifier des mesures de ce genre, quand il se croit tenu à des explications. Or, nous vivons à une époque où il est extrêmement aisé d'induire l'opinion publique en erreur et de lui faire prendre toute espèce de vessies pour des lanternes, mais ou il est à peu près impossible de se soustraire à obligation de la renseigner.

Par suite des arrestations maintenues, des centaines de familles, privées de leur soutien, se trouvaient dans les larmes et la misère. Il fallait trouver à ces détentions un motif avouable.

C'était l'affaire de la Magistrature.

(A suivre).

Sébastien FAURE.
